



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



10173464

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE LE

18.11.2010

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2010 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : Service de Coordination des Soins à Domicile de la Ville de Charleroi

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Bd Zoé Drion 1 (2^{ème} étage) 6000 CHARLEROI

N° d'entreprise : 435294923

Objet de l'acte : Modifications statutaires suite à l'Assemblée Générale du 8 juin 2010

Nominations de nouveaux membres à l'Assemblée Générale

Mme Germaine Debergh, rue Trieu Kaisin 135 à 6061 Montignies/s/Sambre

Mme Christine Boulanger, avenue Mascaux 88 à 6001 Marcinelle

Mme Maryline Massart, rue Ferrer 18 à 6220 Fleurus

Démission à l'Assemblée Générale

Mme Catherine Lachambre, rue de la Praile 172 à 6120 Nalines

Désignation du nouveau bureau (président, secrétaire, trésorier et un vice-président) suite au Conseil d'Administration du 29 septembre 2010

Président: Dr Michel JACQUET

Vice-présidents:

Dr Jean-Pierre ROCHET

Mr Olivier JUSNIAUX

Mme Aurore DEWILDE

Mr Ezio Luisetto

Trésorier: Mme Jeanne-Marie HENNE

Secrétaire: Mr Claude DECUYPER

Administrateurs:

Mr Christian ABSIL

Mme Anne ALEXIS

Mr Denis FERON

Mme Anita GANCWAJCH

Mr Thierry GONZE

Mr Daniel HIRSOUX

Dr Thibaut JACQUET

Mme Christine BOULANGER

Mr Benoît LAGHI

Mr Jacques LEMAL

Dr Jean LESOIL

Mme Maryvonne LOMBARD

Mr Yves MENGAL

Mr Luc MERCIER

Mme Jacqueline MOUVET

Mme Sylvie VANDENBUSSCHE

Dr Thierry VANDENBUSSCHE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Mr Jean VERMEULEN
Mme Germaine DEBERGH
Mme Maryline MASSART

Fait à Charleroi le 8 octobre 2010 en double exemplaire.

(Signé) Michel JACQUET, président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature